RAPPORT NARRATIF DESTINE AU PUBLIC

(Rapport sur la Situation Financière et la Solvabilité)

Exercice 2017

Rapport devant être approuvé par le Conseil d'administration du 22 mai 2018

Mutuelle MUTAERO – 31 Bd Riquet – 31 000 TOULOUSE
Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité et immatriculée à l'INSEE sous le numéro 776950610 - LEI : 969500WHCUJ3J9ZX6B07

Plan du rapport

A. **Activité et résultats**

A.1 Activité page 4
A.2 Résultats de souscription page 5
A.3 Résultats des autres activités page 6
A.4 Résultats des investissements page 6
A.5 Autres informations page 7

B. **Système de gouvernance**

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance page 8
B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité page 10
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité page 11
B.4 Système de contrôle interne page 14
B.5 Fonction d'audit interne page 16
B.6 Fonction actuarielle page 17
B.7 Sous-traitance page 18
B.8 Autres informations page 18

C. **Profil de risque**

C.1 Risque de souscription page 19
C.2 Risque de marché page 20
C.3 Risque de crédit page 21
C.4 Risque de liquidité page 21
C.5 Risque opérationnel page 22
C.6 Autres risques importants page 22
C.7 Autres informations page 22

D. **Valorisation à des fins de solvabilité**

D.1 Actifs page 24
D.2 Provisions techniques page 24
D.3 Autres passifs page 25
D.4 Méthodes de valorisations alternatives page 25
D.5 Autres informations page 25

E. **Gestion du capital**

E.1 Fonds propres page 26
E.2 Capital de solvabilité requis (SCR) et minimum de capital requis (MCR) page 26
E.3 Utilisation du sous-module «risque sur actions» fondé sur la durée page 27
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé page 27
E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR page 27
E.6 Autres informations page 27

Annexes : les états règlementaires page 28

Siège social : Mutuelle MUTAERO 34 Bd Riquet 31000 TOULOUSE - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité et immatriculée à l'INSEE sous le numéro 776950610 - LEI : 969500WHCUJ3J9ZX6B07

SYNTHESE

La mutuelle MUTAERO est une mutuelle relevant du code de la mutualité, organisme à but non lucratif, agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel (ACPR) pour pratiquer les opérations relevant des branches 1 (accident), 2 (maladie) et 20 (vie-décès).

Elle a été créée en 1938 au sein des établissements de l'aérospatiale sur Toulouse. Elle s'est développée au sein de l'industrie aéronautique sur le territoire national pour y être aujourd'hui un acteur de référence dans la complémentaire santé et couvrir plus de 50 000 personnes en santé.

L'activité de la mutuelle se structure autour des **valeurs fondatrices** :

- la mutuelle ne recherche pas le profit, elle n'a pas d'actionnaires à rémunérer
- il n'y a pas de sélection médicale à l'adhésion, ni de sur cotisation ou de résiliation de contrat en cas de maladie aggravée
- les adhérents peuvent s'impliquer dans la vie démocratique de leur mutuelle

La **gouvernance de la mutuelle** repose sur les acteurs suivants :

- l'Assemblée générale : elle est composée des délégués élus (*pour 6 ans*) parmi et par les adhérents. Ils les représentent dans le fonctionnement institutionnel de la mutuelle
- le Conseil d'administration : les administrateurs qui le constituent sont élus par les délégués, ils déterminent les orientations et prennent les grandes décisions pour administrer la mutuelle. Il est présidé par M. François Codine depuis le 20 juin 2017.
- la Dirigeante opérationnelle salariée : elle porte la responsabilité de la mise en œuvre des décisions stratégiques approuvée par le Conseil et manage les équipes de la mutuelle.
- les Dirigeants effectifs (*président et dirigeante opérationnelle*) : ils mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers
- les Fonctions clés : au nombre de 4 elles apportent leur expertise dans le domaine des risques et participent au pilotage et à la surveillance de l'activité

Cette gouvernance s'appuie sur le respect de **deux principes essentiels** :

- le principe des « quatre yeux » : toute décision significative doit être au moins vue par les 2 dirigeants effectifs (*président et dirigeante opérationnelle*) afin d'assurer une prise de décision propice à une « gestion saine et prudente » de l'activité
- le principe de la « personne prudente » : la mutuelle appréhende spécifiquement les risques liés aux investissements qui doivent être réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Pour l'exercice 2017, les **chiffres clés** traduisant la situation de la mutuelle sont les suivants :

Chiffres clés au 31.12.2017	
Nombre de salariés	46
Nombre de membres du Conseil d'administration	19
Nombre de personnes protégées en contrat santé	55 939
Cotisations brutes encaissées (nettes de taxes)	25 778 K€
Prestations brutes redistribuées aux adhérents	21 721 K€
Fonds propres (évaluation sous Solvabilité 2)	12 432 K€
Ratio de couverture du Capital de solvabilité requis (SCR)	189%
Ratio de couverture du Minimum de capital requis (MCR)	336%

1-Activité et résultats

A.1 Activité

La mutuelle est une **personne morale à but non lucratif** créée en 1938 et régie par les dispositions du livre II du code de la mutualité. Elle est inscrite sous le numéro de SIREN 776950610. La mutuelle, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 61 Rue Taitbout à 75009 Paris.

La mutuelle a donné mandat pour la **certification de ses comptes annuels** au cabinet Mazars (*titulaire 1*) situé au 298 allée du lac 31670 Labège (représenté *par Monsieur Eric Gonzales*) et au Cabinet Exco (*titulaire 2*) situé au 2 rue des Feuillants – BP 97606 – 31076 Toulouse Cedex 3 (*représenté par Madame Sandrine Bourget*).

La mutuelle détient l'agrément pour l'exercice d'activités assurantielles relevant du livre II du code de la mutualité avec les branches suivantes de l'article R 211-2 :

- Branche 1 : accident
- Branche 2 : maladie
- Branche 20 : vie-décès

Les garanties distribuées sur la métropole par la mutuelle sont donc essentiellement des **garanties complémentaires santé** (remboursement des frais médicaux, assistance à la personne, …) sous forme :

- de contrats souscrits individuellement par les particuliers, les travailleurs indépendants, les agents territoriaux
- de contrats collectifs souscrits par les entreprises pour leurs salariés

La mutuelle a **pris en substitution les engagements techniques** des portefeuilles de contrats de mutuelles substituées :

MUTUELLES SUBSTITUEES	SIEGE SOCIAL	DEPUIS	PERSONNES PROTEGEES	COTISATIONS 2017
SOGERMA *(fusion avec la MFIE au 01.01.2017)*	Rochefort	2003	1 024	664 K€
MF ALSTOM (*fusion absorption au 01.01.2017*)	La Courneuve	2003	3 898	288 K€
MFTSV	Moissy Cramayel	2003	14 547	222 K€

Par ailleurs, la mutuelle a des **liens avec les organismes partenaires** suivants pour se doter de moyens et de ressources aidant au fonctionnement de ses activités :

- elle détient 50% des parts dans le GIE Synergie Mutuelles, dont le siège social est situé au 1 place Pierre Mendès France, Immeuble Le Dorval à Toulouse et dont le but consiste à mutualiser des moyens techniques entre mutuelles (systèmes d'information)
- elle a adhéré à l'Union Agrume Harmonie, relevant du Livre I du code de la Mutualité, dont le siège est situé au 143 rue Blomet à Paris et dont le but consiste à mettre en commun des compétences et des moyens techniques entre mutuelles
- elle coopère avec l'organisme d'assurance de la mutualité MUTEX SA, dont le siège social est situé au 125 avenue de Paris à Châtillon, dans le cadre de la coassurance (partage du risque) avec d'autres mutuelles de contrats collectifs importants souscrits par de grandes entreprises nationales (EADS, SAFRAN, ALSTOM).

A.2 Résultats de souscription

Pour la **branche d'activité santé** (non-vie) le portefeuille de contrats assurés représente 55 939 personnes protégées au 31.12.2017. Il est composé :

- de « contrats en direct » dont le risque santé est porté par Mutaero constitué de contrats « individuel » et de contrats « collectifs ».
- de contrats pris en substitution concernant les mutuelles SOGERMA et MFTSV
- de contrats collectifs coassurés pour couvrir des grandes entreprises (EADS, SAFRAN, ALSTOM) et depuis le 1er janvier 2017 le groupe ALYZIA (services transports aériens)

Au niveau des **revenus de souscription** de l'exercice 2017, la mutuelle **réassure** quelques contrats et cède environ 53 K€ de cotisations (*soit 0,2% des cotisations brutes)* et 49 K€ de prestations, sur certains contrats individuels coassurés avec d'autres mutuelles.

Il en résulte des **cotisations nettes** (de réassurance et frais de gestion) s'élevant à 24 838 K€ et des **prestations nettes** (de réassurance) payées aux adhérents à 21 673 K€.

Est ensuite rajoutée la participation au résultat des contrats réassurés (+3 K€), soustraite la dotation pour la provision d'égalisation du risque (-437 K€), rajoutés les produits de gestion et la commission du réassureur perçus afin de gérer les contrats coassurés (+1 100 K et +5 K€) pour dégager in fine une **marge globale nette** qui s'élève à 3 836 K€ (contre 3 994 K€ en 2016) :

	TOTAL CONTRATS			
en €	**2017**	**2016**	*Variation en €*	*Variation en %*
Cotisations nettes de frais	24 838 448	23 495 861	*1 342 587*	*5,7%*
Prestations nettes de cession	- 21 673 225	- 20 065 995	- 1 607 230	*8,0%*
Participat° résultat réassurance	3 512	9 858	- *6 346*	*-64,4%*
Provision égalisation risque	- 437 748	- 175 566	- *262 182*	*149,3%*
Produits de gestion perçus	1 100 114	691 823	*408 291*	*59,0%*
Com° reçues du réassureur	5 398	38 093	- *32 695*	*-85,8%*
Marge globale nette	**3 836 500**	**3 994 074**	- ***157 574***	*-3,9%*
% marge globale/produits	*14,3%*	*16,0%*		

Pour l'exercice 2017 les **autres produits techniques** s'élèvent à 236 K€ et correspondent principalement à des frais de personnel refacturés à l'euro aux mutuelles appartenant au « groupement de fait ».

Au niveau des **dépenses de souscription**, au-delà des prestations payées (21 673 K€), les divers frais techniques s'élèvent à environ 5 322 K€ (contre 5 036 K€ en 2016) et se répartissent comme suit :

AUTRES DEPENSES DE SOUSCRIPTION DES CONTRATS	2017	2016	Var en €	Var en %
Frais de sinistres payés	- 1 735 514	- 1 670 531	- *64 983*	*3,9%*
Frais d'acquisition des contrats	- 787 366	- 748 794	- *38 572*	*5,2%*
Frais d'administration des contrats	- 800 027	- 756 231	- *43 796*	*5,8%*
Autres charges techniques (hors frais de gestion coass.)	- 1 999 743	- 1 861 198	- *138 545*	*7,4%*
TOTAL DES FRAIS TECHNIQUES	**- 5 322 650**	**- 5 036 754**	- ***285 896***	***5,7%***
Taux chargement/ cotisations nettes de frais	*21,4%*	*21,4%*		

Le total des frais techniques de souscription rapportés au total des cotisations (nettes de frais) fait ressortir un taux de chargement de 21,4%.

A.3 Résultats des autres activités

La mutuelle garantit également des indemnités obsèques (**branche d'activité vie**). En 2017 les cotisations nettes se sont élevées à 101 K€ et les prestations et frais payés à 92 K€ pour dégager une **marge technique nette** de 8 K€ :

Marge technique nette	TOTAL			
en €	2017	2016	*Var en €*	*Var en %*
Cotisations nettes de cession	101 253	116 527	*-15 274*	*-13,1%*
Autres produits techniques	0	52	*-52*	*-100,0%*
Prestations et frais payés	-92 491	-102 830	*10 339*	*10,1%*
Marge technique nette	**8 762**	**13 749**	***- 4 987***	*-36,3%*
Frais acquisition	-5 158	-5 656	*498*	*8,8%*
Frais administration	-5 200	-5 712	*512*	*9,0%*
Autres charges techniques	-13 522	-14 059	*537*	*3,8%*
Résultat technique vie	**-15 119**	**-11 679**	***- 3 440***	*-29,5%*

Après déduction des frais divers frais (-23 K€) le **résultat technique vie** s'établit à -15 K€ contre -11 K€ en 2016.

A.4 Résultats des investissements

La mutuelle a pour mission de gérer de façon prudente la trésorerie disponible tout en recherchant des revenus raisonnables sans prendre de risques non maitrisés.

La **répartition des placements** de la mutuelle au 31.12.2017 se présente comme suit à l'Actif du bilan :

PLACEMENTS	Valeur brute	Valeur marché au 31.12.17*	+ ou - value latente	Valeur nette au 31.12.17	Poids en %*
IMMOBILIER	2 055 359	2 636 975	581 616	1 230 803	*16,4%*
OBLIGATIONS ET ASSIMILE	1 550 000	1 647 835	97 834	1 548 541	*10,2%*
OPCVM	1 007 139	1 052 360	45 221	1 003 099	*6,5%*
ACTIONS ET ASSIMILE	1 237 433	1 283 479	46 046	1 237 433	*8,0%*
PRÊT	76 250	76 250	0	76 250	*0,5%*
DEPOTS	8 449 906	8 442 960	-6 946	8 442 960	*52,4%*
TRESORERIE	973 707	973 707	0,00	973 707	*6,0%*
TOTAL DES PLACEMENTS	**15 349 794**	**16 113 565**	**763 771**	**14 512 793**	

Les placements sont comptabilisés pour 14 512 K€ en valeur nette comptable. Ils s'élèvent à 16 113 K€ en valeur de marché (valeur de revente) qui, comparée à la valeur brute de 15 349 K€ (valeur d'acquisition), présente des plus-values latentes nettes pour 763 K€.

L'**immobilier** représente environ 16% du total des placements le reste des placements se répartit d'une part sur des **valeurs mobilières** (obligations et assimilé, OPCVM, actions et assimilé et prêts) à raison de 25% et, d'autre part, pour 59% sur des **créances bancaires** (dépôts, livrets, comptes courants).

Concernant les **revenus des placements** (tableau ci-après), en 2017 ils se répartissent entre les « revenus perçus » pour 144 K€ et les « revenus courus » pour 54 K€, soit un total de revenus à hauteur de 199 K€. Par rapprochement de la valeur de marché des placements il en ressort un rendement annuel moyen de 1,3% :

en €	REVENUS DES PLACEMENTS				Valeur de marché au 31.12.2017	Rentabilité moyenne 2017
	Perçus en 2017	Courus au 31.12.17	Total revenus	Poids en %		
IMMOBILIER	37 686		37 686	19%	2 636 975	1,4%
OBLIGATIONS	49 792	- 4	49 787	25%	1 647 835	3,0%
OPCVM	2		2		1 052 360	
ACTIONS	22 132	1 635	23 768	12%	1 283 479	1,9%
PRETS	2 393	- 2 393			76 250	
DEPOTS	32 591	55 465	88 056	44%	8 442 960	1,0%
TRESORERIE						
TOTAL	**144 595**	**54 704**	**199 299**	**100%**	**15 139 859**	**1,3%**

Concernant les **dépenses des placements** de **64 K€,** elles se limitent aux honoraires de la société de conseil pour 22 K€ et aux amortissements de l'immeuble locatif DORVAL pour 41 K€.

A.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter l'activité ou les résultats n'est à mentionner.

B - SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

La gouvernance de la mutuelle est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- les Délégués sont élus par les adhérents tous les 6 ans et forment l'**Assemblée générale**. Elle élit notamment les administrateurs, parmi les adhérents, qui présentent leur candidature
- les administrateurs composent le **Conseil d'administration**, le président dirige ses travaux, les membres du Conseil administrent la mutuelle
- le Conseil d'administration nomme le(a) **Dirigeant(e) opérationnel(le)** qui met en œuvre ses décisions et manage les équipes de la mutuelle
- le Président et le Dirigeant opérationnel constituent les **2 dirigeants effectifs** aptes à prendre conjointement des décisions, représenter la mutuelle, répondre aux demandes de l'ACPR
- les **4 Fonctions clés** apportent leur expertise pour éclairer le Conseil et le Dirigeant opérationnel dans les domaines que sont la gestion des risques, l'actuariat, la conformité et l'audit interne

Au 01.02.2017 l'organigramme de l'**AMSB** (au sens Solvabilité2) est composé du Conseil d'Administration, du dirigeant opérationnel et des 4 fonctions clés :

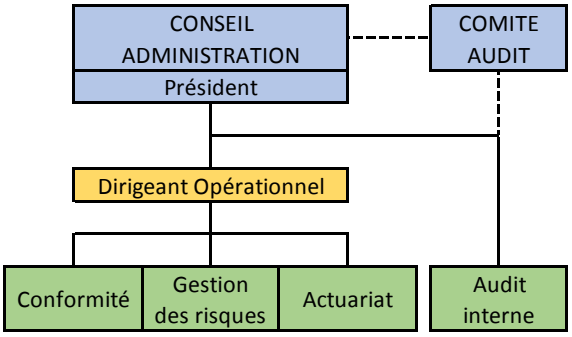

Dans sa séance du 24.01.2017 le Conseil d'administration a nommé, à effet du 01.02.2017, les deux dirigeants effectifs que sont le président (M François Codine) et la dirigeante opérationnelle (Mme Catherine Cousinié).

B.1.1 – Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 19 administrateurs élus parmi les adhérents de la mutuelle. Il se réunit à minima 11 fois dans l'année. Au cours de l'exercice 2017, les séances suivantes ont été tenues. Il est à noter que depuis le renouvellement d'une partie du Conseil d'administration lors de l'Assemblée générale du 20.06.2017, le taux de présence des administrateurs est passé de 66% (1er semestre) à 75% (2ème semestre).

DATES	DATES	DATES
24 janvier	16 mai	21 novembre
14 février	13 juin	21 décembre
21 mars	20 juin	
25 avril	24 octobre	

Les principales **prérogatives du Conseil d'administration** fixées à l'article 37 des statuts qui en précise les compétences générales : « *… le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'organisme et veille à leur application. Le Conseil d'Administration opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la mutuelle. Plus généralement il veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles … ».*

En complément des statuts, le Conseil d'administration s'est vu attribuer des **missions supplémentaires** découlant de la directive Solvabilité2 depuis le 01.01.2016.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a examiné notamment les **principaux dossiers** ci-après au cours de l'exercice 2017 :

- Validation du budget de l'action sociale 2017
- Présentation et approbation des rapports de contrôle interne et solvabilité 2016
- Présentation et arrêté des comptes sociaux et combinés de l'exercice 2016
- Validation du rapport sur les conventions réglementées
- Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2016, du rapport ORSA
- Présentation et approbation des modifications statutaires soumises à l'Assemblée générale
- Approbation et révision de politiques écrites
- Présentation du plan d'audit interne et du plan de conformité
- Evolution des garanties et des cotisations pour 2018
- Formation des élus
- Renouvellement des instances mutualistes

Afin de pouvoir exécuter ses missions avec le plus d'efficacité, le Conseil d'Administration s'appuie sur des **Commissions ou Comités** had oc qui ont pour but d'approfondir certains sujets techniques et lui formuler des propositions. Les principales commissions sont les suivantes :

- Le Bureau prépare les dossiers présentés au Conseil mais ne prend aucune décision relevant des prérogatives de ce dernier
- Le Comité d'audit en application de l'article L 823-19 du code du commerce et de l'article L 114-17-1 du code de la Mutualité. Ses attributions sont celles définies par la règlementation
- La Commission des placements définit et propose une Charte des placements au Conseil d'administration, propose des choix en termes de placements et effectue un reporting régulier
- La Commission des statuts étudie et propose au Conseil d'administration les évolutions nécessaires à intégrer aux Statuts de la mutuelle
- La Commission formation définit les besoins des élus et prépare le plan annuel de formation
- Le Comité des risques a été créé pour préparer la mutuelle aux exigences de Solvabilité2 et traite de tous les sujets relatifs à la gestion et la maitrise des risques

B.1.2 – Les dirigeants effectifs

Dans le cadre de l'article L211-14 du code de la Mutualité, le Conseil d'administration dans sa séance du 24.01.2017 a nommé Mme Catherine Cousinié en qualité de dirigeante opérationnelle à effet du 01.02.2017, lui délégant la gestion de toutes activités assurantielles relevant du Livre II du code de la mutualité.
Depuis cette date, avec le Président du Conseil d'administration, ils constituent les 2 dirigeants effectifs.

B.1.3 – Les fonctions clés

Dans sa séance du 24.01.2017 le Conseil d'administration a procédé à des réajustements sur **3 fonctions clés** à effet du 1er février 2017 : Mr Claudio Valente a été recruté pour assurer la responsabilité des fonctions Gestion des risques et Actuariat. Mme Catherine Cousinié, dirigeante opérationnelle, a pris la responsabilité de la fonction vérification de la Conformité :

Fonction clé	Responsable depuis le 01.02.2017	Autre fonction
Gestion des risques	Mr Claudio Valente	
Vérification de la conformité	Mme Catherine Cousinié	Dirigeante opérationnelle
Actuariat	Mr Claudio Valente	
Audit interne	Mme Dominique Couret	Présidente du comité d'Audit

B.1.4 – Politique de rémunération

La fonction d'Administrateur est bénévole. Cependant seul le président du Conseil d'administration s'est vu attribuer une indemnité en contrepartie de missions permanentes correspondant à 1/3 du plafond annuel de la Sécurité sociale par délibération de l'Assemblée générale.
Au niveau du Dirigeant opérationnel et des autres salariés, la mutuelle n'a pas mis en place à ce jour de système de rémunération variable.

B.1.5 – Adéquation du système de gouvernance

Conformément aux exigences de la directive Solvabilité2 le système de gouvernance est revu annuellement par le comité d'Audit et la fonction Audit interne auxquels le Conseil d'administration a confié cette mission.

B.2 Exigences de compétence et d'honorabilité

Une **politique de compétences et honorabilité** a été approuvée par le Conseil d'administration en date du 13.12.2016. Les compétences clés attendues pour chaque organe de l'AMSB ont été définies : administrateurs, direction, fonctions clés. Elles constituent une référence et la cible à atteindre à moyen terme. Les plans de formations ont pour but de compléter les connaissances et capacités de chacun.

Au sein de la politique de Compétences et honorabilité le Conseil d'administration s'est fixé **les principaux objectifs suivants** (point 3) :

- *Objectif 1 : maintenir des dirigeants compétents au regard des exigences de leur fonction ou mandat et les faire progresser par la formation ou l'accompagnement. Le Conseil se fixe les indicateurs suivants :*

  . 4 jours de formation seront programmés à minima par an
  . un taux de participation moyen minimum de 50% sera atteint à 1 an et 66% à 3 ans

- *Objectif 2 : favoriser la qualité des nouvelles candidatures à la fonction d'administrateur lors des renouvellements de poste pour renforcer les compétences collectives à moyen et long terme.*

- *Objectif 3 : vérifier l'honorabilité des dirigeants préalablement à leur nomination ou prise de fonction, et ensuite de façon continue sur la base d'une déclaration sur l'honneur et de l'extrait n°3 du casier judiciaire*.

Conformément aux exigences de l'article L 214-21 et L 214-25 du code de la Mutualité la mutuelle met en œuvre un plan de formation annuel des administrateurs. En 2017 les formations suivantes leur ont été proposées :

DATE	MODULE	DUREE	PARTICIPANTS
24-avr-17	Information/Formation aux nouveaux délégués	1 jour	5 administrateurs 17 délégués
06-oct-17	Administrateur mutualiste, un acteur essentiel de la gouvernance	1 jour	5 administrateurs
22-nov-17	Les fondamentaux de Solvabilité II et la gouvernance des Elus	1 jour	5 administrateurs 3 délégués
07-déc-17	Savoir lire les comptes de son groupement	1 jour	4 administrateurs 4 délégués

B.3 Système de gestion des risques et évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 – La fonction gestion des risques

Dans le cadre du système de gestion des risques, le responsable de la **fonction gestion des risques** assume les prérogatives spécifiques suivantes :

- l'assistance à la mise en œuvre du système de gestion des risques.
- le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque de la mutuelle.
- la déclaration des expositions aux risques et l'assistance sur son domaine à la Direction et au Conseil d'administration
- l'identification et évaluation des risques émergents
- la coordination opérationnelle de l'élaboration des divers rapports règlementaires (ORSA, narratifs)

B.3.2 – Le système de gestion des risques

Au niveau de la **gouvernance des risques**, le Conseil d'administration a mis en place une organisation paraissant adaptée à une mutuelle santé réalisant environ 25 M€ d'encaissement annuel de cotisations.

Au niveau de la gouvernance le Conseil d'administration a mis en place le comité d'Audit, dont une des missions consiste à évaluer l'efficience du système global de gestion des risques, et s'est doté de 2 commissions spécifiques pour approfondir certains de ces sujets :

- le comité des Risques : composé d'administrateurs, du Dirigeant opérationnel, des responsables des 4 fonctions clés, il a pour mission de mettre progressivement en place et faire vivre le système de gestion des risques et de contrôle interne. Il surveille les risques majeurs et en établit un reporting au Conseil d'administration.
- la commission des Placements : composée d'administrateur et de cadres salariés, pouvant s'appuyer sur un conseil extérieur, elle a pour but de mettre en œuvre la politique des placements et assurer une surveillance appropriée du portefeuille.

Au niveau opérationnel, le Conseil d'administration a mis en place les 4 fonctions clés et a renforcé ses compétences internes en recrutant courant 2016 un contrôleur de gestion pour analyser et suivre les divers budgets (technique et fonctionnement).

Concernant la construction du **système de gestion des risques**, il se met en place progressivement par une approche des risques majeurs au sein des principaux processus de la mutuelle. En 2016 les efforts

se sont concentrés sur le processus le plus important et le plus exposé aux risques, le processus de Souscription des contrats santé.

Cette organisation du système de gestion des risques est complétée par une démarche risque précisée dans la suite du rapport dans le paragraphe afférent au « profil de risque » (point C ci-après).

B.3.3 – La politique de gestion des risques

La **politique de Gestion des risques** de la mutuelle consiste à répondre aux exigences de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués en la matière, à savoir déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques (*aux niveaux individuel et agrégé*) auxquels la mutuelle est exposée, ainsi que les interdépendances entre ces risques.

La stratégie de prise de risque consiste à prendre des risques raisonnables dans l'activité de souscription**,** et plus particulièrement dans la souscription des contrats collectifs, afin de soutenir le développement du portefeuille de la mutuelle. Pour ce faire elle peut coassurer certains contrats collectifs importants, de grandes entreprises nationales, en partenariat avec d'autres mutuelles et en particulier avec Harmonie Mutuelle.

D'autre part si le besoin s'en fait ressentir, la mutuelle peut réassurer des contrats collectifs dont elle estime que le risque de souscription est disproportionné au regard de son volume d'activité ou de sa marge de solvabilité, ou bien que les données techniques, relatives à la nature du secteur d'activité de l'entreprise couverte, ne sont pas suffisamment maitrisées pour tarifer les garanties.

Concernant les placements la politique de la mutuelle a été jusqu'ici très prudente dans les choix d'investissements. Elle a volontairement limité les expositions de ses placements aux divers risques (actions, taux, spread, liquidité …) préférant obtenir en contrepartie des rendements plus modérés.

B.3.4 – La méthode de gestion des risques

De manière complémentaire à l'organisation décrite dans la gouvernance (partie B ci-dessus), la mutuelle procède à l'étude des risques de la manière suivante :

Identification : la première étape de la démarche de gestion des risques consiste à s'assurer que l'ensemble des risques auquel est soumise la mutuelle est bien identifié. Cette identification est réalisée de deux manières :

- 1-Approche règlementaire : cette analyse répond à la législation et notamment de l'Article 44 de la directive Solvabilité2.
  Sont identifiés les risques de souscription et provisionnement, de gestion actif-passif, d'investissement financier, de gestion du risque de liquidité et de concentration, de gestion du risque opérationnel, les effets de la réassurance et les autres techniques d'atténuation des risques … mais aussi des risques émergents et les risques stratégiques et de réputation.
- 2-Approche propre à la mutuelle : parallèlement à l'approche règlementaire, la mutuelle identifie quels sont les risques les plus importants ou significatifs à travers son dispositif ORSA.

Mesure : consécutivement à l'identification, la mutuelle définit des critères de mesure et de quantification des risques (*fréquence, impact, …),* ceci au moyen d'outils, de règles ou d'indicateurs (cartographie des risques, formule standard, outil de business-plan).

Contrôle et gestion : le contrôle et la gestion des risques sont assurés par l'organisation décrite dans le paragraphe précédent qui permet de surveiller et de piloter les risques afin d'en limiter leurs impacts.

Enfin, dans le cadre de l'activité de contrôle, la mutuelle prévoit si besoin des plans de redressement permettant de limiter l'exposition de la mutuelle en cas de survenance d'un événement majeur (par *exemple : le plan de continuation de l'activité face à des périls ou risques externes*).

Surveillance : la surveillance et la déclaration des risques sont assurées de manière régulière par la fonction gestion des risques aux dirigeants effectifs, au comité des risques et au conseil d'administration.

B.3.5 – L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS ou ORSA)

Le dispositif d'**Evaluation interne des risques et de la solvabilité** (EIRS ou ORSA en anglais) est intégré au fonctionnement de la mutuelle et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques. Une politique ORSA validée par le Conseil d'administration précise l'organisation du processus ORSA. Plus particulièrement, la politique ORSA prévoit :

- une réalisation annuelle de l'ORSA, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risque de la mutuelle
- une validation du rapport ORSA par le Conseil d'administration qui peut selon son jugement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité, etc.) ou interne (interdépendances de décisions, évolution du niveau d'appétence aux risques fixé, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation, etc.)

La **démarche ORSA** est placée sous la responsabilité conjointe du Dirigeant opérationnel et de la fonction Gestion des risques.

L'ORSA est considéré comme un outil de pilotage des risques majeurs de la mutuelle, du résultat comptable et des fonds propres qui permet notamment de valider ou d'amender :

- les orientations stratégiques de la mutuelle
- le développement du portefeuille et en particulier de nouveaux produits
- la politique d'investissement et de placement
- les dispositifs de maitrise des risques : la coassurance, le plan de réassurance, …

Dans le cadre de cet exercice, la mutuelle analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine son **Besoin global de solvabilité** sur les 3 à 5 ans à venir.

Pour cela, la **démarche ORSA** de la mutuelle se fonde sur les étapes suivantes :

- le calcul des exigences de solvabilité règlementaire, le capital de solvabilité requis (SCR en anglais) et le minimum de capital requis (MCR en anglais) pour vérifier le respect permanent de ces exigences au regard des fonds propres de la mutuelle, ceci en projetant l'activité sur 3 à 5 ans dans des conditions normales et dans des conditions adverses (tests de résistance)
- le calcul ensuite du Besoin global de solvabilité qui correspond au SCR en recalibrant certains risques règlementaires selon les paramètres de la mutuelle et en y rajoutant des risques supplémentaires propres éventuels. Là également l'on vérifie le respect permanent de ces exigences au regard des fonds propres de la mutuelle, ceci en projetant l'activité sur 3 à 5 ans dans des conditions normales et dans des conditions adverses (tests de résistance ou de sensibilité) afin d'observer l'évolution du taux de couverture du BGS
- une analyse de la déviation du profil de risque du Besoin global de solvabilité la mutuelle par rapport à la formule standard du SCR

B.4 Système de contrôle interne

B.4.1 – Contrôle interne

En application de l'article 46 de la directive et de l'article 266 des actes délégués, la mutuelle est tenue de mettre en place un système de contrôle interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables du décret n°2008-468 du 19 mai 2008 transposées à l'article R.211-28 du code de la mutualité.

Le contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations.
- la fiabilité des informations financières.
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Le **dispositif global de contrôle interne** de la mutuelle s'organise sur 3 niveaux :

- au niveau 1 : les contrôles permanents à effectuer par les salariés, ou par le responsable, au sein du service ou processus concerné relatifs aux risques les plus importants
- au niveau 2 : les contrôles permanents à effectuer par les contrôleurs indépendants des services ou des processus, par la fonction Vérification de la conformité
- au niveau 3 : les audits ponctuels effectués par la fonction Audit interne sur les sujets sensibles

Depuis novembre 2016 un **pôle Contrôle interne** (contrôle de 2ème niveau) a été créé. Il est rattaché à la Dirigeante opérationnelle et est composé :

- d'un contrôleur comptabilité et finances qui était initialement affecté au pôle comptable
- d'un contrôleur qualité opérationnelle qui a en particulier pour mission de procéder aux contrôles qualités des opérations réalisées par le service gestion (*fichier des adhérents, encaissement des cotisations, paiement des prestations*)
- d'un contrôleur méthode et qualité chargé en particulier de la rédaction, la mise à jour et le contrôle de l'application des processus et procédures
- d'un contrôleur de gestion chargé d'élaborer et suivre les divers budgets (technique, fonctionnement, investissements) et piloter le risque technique

Le pôle Contrôle interne intervient en transversalité sur tous les processus pour assurer une meilleure maîtrise des opérations et des risques. Dans un premier temps 3 activités constituent les **priorités 2017** :

- la rédaction des procédures de gestion des contrats
- le contrôle des activités confiées à la sous-traitance
- la qualité des données

Les **priorités 2017** de l'équipe contrôle interne ont été les suivantes :

- la poursuite de la rédaction des procédures et processus
- le contrôle de la sous-traitance en particulier par la contribution à l'audit qui a été mené concernant les activités déléguées à Synergie Mutuelles
- la qualité des données grâce à la nomination d'un responsable à compter de cet exercice
- la mise en place et le suivi de la base incidents
- la mise en place d'une base documentaire unique permettant de contrôler et fiabiliser les sources d'information et de documentation

Siège social : Mutuelle MUTAERO 34 Bd Riquet 31000 TOULOUSE - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité et immatriculée à l'INSEE sous le numéro 776950610 - LEI : 969500WHCUJ3J9ZX6B07

D'autre part, des **opérations de contrôle** (permanent ou ponctuel) se sont poursuivies en 2017 :

- Contrôle permanent sur la qualité des opérations de gestion des contrats
- Contrôle permanent sur les opérations de gestion déléguées par MUTEX (coassurance)
- Contrôle permanent de la sous-traitance
- Contrôle permanent sur l'encaissement des cotisations entreprises
- Contrôle permanent sur les déclarations de coassurance mensuelle

B.4.2 – Vérification de la conformité

La **fonction de Vérification de la conformité** mentionnée à l'article L.354-1 du code de la mutualité est en charge de participer à la veille règlementaire et d'évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de la mutuelle. En cela, elle s'assure tout particulièrement de la couverture des risques de non-conformité.

Elle est consultée pour avis sur toute question règlementaire ou de conformité liée aux activités d'assurance ou de réassurance, les aspects de fraude, lutte anti-blanchiment, lutte contre le terrorisme, la protection de la clientèle.

La fonction Vérification de la conformité a élaboré le **plan de mise en conformité** suivant pour 2017 :

Domaine	Exigences Règlementaires	Objectifs
Fusion de la MFA avec MUTAERO **Fusion de la mutuelle SOGERMA avec la MFIE**	Code la mutualité : respect des dispositions règlementaires relatives aux fusions par absorption.	Veiller à la conformité des opérations de fusion et à leur approbation par l'ACPR
SOLVABILITE 2	Solvabilité 2 / gouvernance (pilier II) : responsabilités/délégations, politiques écrites, compétences AMSB (formation) ; honorabilité	Poursuivre la mise en conformité
CONTRAT TRAVAIL DES FONCTIONS CLES SALARIEES	Solvabilité 2 : responsabilités, compétences, droit opposition ACPR, conditions d'exercice de la fonction	Adapter les contrats de travail
STATUTS ET REGLEMENTS	Mise en application des dispositions du nouveau code de la mutualité	Adapter les statuts et les règlements
SOUS TRAITANCE	Solvabilité 2 sur les conventions sous-traitance (SYNERGIE, …) : Art 49 Article de la Directive, Art 274 du Règlement délégué	Auditer le sous-traitant pour pouvoir adapter la convention en 2018
VEILLE REGLEMENTAIRE	Mise en conformité DSN Article 4 de la loi Evin relatif au maintien des droits des retraités Préparation de l'entrée en vigueur du RGPD et de la DDA.	Etudier les impacts des lois et décrets sur les activités de la mutuelle

B.4.3 – La politique de conformité

La **politique de conformité** décrit en détail ses responsabilités, les contours de sa mission et les modalités de reporting. Elle a été approuvée par le Conseil d'administration en date du 21.06.2016, et définit son périmètre d'intervention :

- les pratiques commerciales : publicité, documentation commerciale, commercialisation des contrats, conventionnement des intermédiaires et délégataires de gestion, habilitations d'intermédiaire en assurances
- la protection de la clientèle : devoir d'information et de conseil, traitement des réclamations, médiation
- la conformité des conventions et des contrats d'assurance
- la protection et confidentialité des données à caractère personnel (collecte, traitement, archivage) ou éventuellement à caractère médical
- la lutte contre le blanchiment et le terrorisme
- l'exercice des activités d'assurance : agrément, gouvernance, déontologie, exigences de compétences et d'honorabilité, exigences de solvabilité règlementaires, contrôle prudentiel
- l'éthique et la déontologie : secret professionnel, prévention et règlement des conflits d'intérêt, bonnes pratiques professionnelles

Le périmètre d'intervention inclut la mutuelle et ses liens avec les délégataires et prestataires de services.

Les objectifs relatifs à la mise en conformité

Dans le cadre général du système de gestion des risques, les objectifs qualitatifs à court terme consistent à déployer le système de gestion du risque de non-conformité prioritairement au sein des processus métiers de la mutuelle et d'en assurer une surveillance permanente.

Les mesures de prévention du risque de non-conformité

Afin de minimiser de nouveaux risques, la fonction Vérification de la conformité a le pouvoir de contrôler préalablement toute nouvelle opération devant respecter des textes législatifs ou règlementaires et ayant des conséquences juridiques significatives, telles :

- la suppression ou la création d'une nouvelle garantie
- le lancement ou l'arrêt d'une nouvelle activité
- la signature ou la résiliation d'un contrat, d'une convention ou d'un traité
- l'acquisition ou la cession d'un actif significatif notamment immobilier
- la signature d'un engagement hors bilan (caution, …)
- l'adhésion ou la démission d'une union ou d'une structure juridique

B.5 Fonction d'audit interne

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la directive, précisées à l'article 271 du règlement délégué, la mutuelle dispose d'une **fonction d'audit interne** depuis le 01.01.2016.

La mutuelle a mis en place un **Comité d'audit** en charge de la supervision des activités d'audit et un dispositif d'audit interne. La nomination d'une fonction d'Audit interne est venue compléter le dispositif depuis le 01.01.2016. Celle-ci est directement rattachée au Président et dispose d'un droit d'accès au Conseil d'administration, ce qui en garantit son indépendance.

Le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, entend annuellement la fonction d'Audit interne qui :

- rend compte de la réalisation du plan d'audit
- présente les conclusions des missions réalisées et les recommandations associées
- réalise un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations émises
- propose un plan d'audit pour l'année suivante, ce dernier étant validé voire préalablement amendé par le conseil d'administration.

La fonction d'Audit interne, pour assurer son objectivité, dispose également de la possibilité de conduire des audits non prévus initialement dans le plan d'audit.

B.6 Fonction actuarielle

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la directive, précisées à l'article 272 du règlement délégué, la mutuelle dispose d'une **fonction Actuarielle** depuis le 01.01.2016.

Les prérogatives de la fonction Actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, la fonction Actuarielle :

- s'assure de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques.
- s'assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.

La fonction actuarielle rend compte annuellement à la direction et au Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques (*engagements envers les adhérents*) et rédige annuellement pour cela un **rapport actuariel**. Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs.
Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

La fonction Actuarielle contribue également au **système de gestion des risques** de la mutuelle.

B.7 Sous-traitance

Dans le cadre de ses activités, la mutuelle a recours à de la sous-traitance sur les domaines suivants :

- le développement, la maintenance, l'exploitation et l'hébergement des **progiciels informatiques** métiers utilisés par toute mutuelle gérant un portefeuille de contrats santé et pratiquant les activités courantes de toute entreprise
- les **échanges de flux** dématérialisés avec les caisses d'assurance maladie obligatoires et les professionnels de santé
- les **services aux adhérents** qui sont répartis, au-delà de la région Occitanie, sur tout le territoire national (tiers-payant, assistance, réseau de soins)

En revanche la mutuelle conserve en interne la gestion et la maitrise de ses activités métiers de base que sont la conception des garanties santé, la distribution, la gestion des contrats, la relation avec ses adhérents.

Les **principaux sous-traitants** au 31.12.2017 sont les suivants :

Principales activités ou fonctions externalisées	Sous-traitants	Fournisseurs
Progiciel de gestion santé	GIE SYNERGIE Mutuelles	CIM SA
Progiciel de comptabilité	GIE SYNERGIE Mutuelles	SAGE
Décisionnel (statistiques)	GIE SYNERGIE Mutuelles	SUADEO
Gestion de la relation clients		EDEAL
Hébergement des progiciels	GIE SYNERGIE Mutuelles	CIM SA
Assistance aux adhérents	GIE SYNERGIE Mutuelles	RMA
Routage des flux dématérialisés	GIE SYNERGIE Mutuelles	DARVA
Scannérisation des factures et documents	DOCAPAPOSTE	IRIS
Services et avantages auprès des professionnels de santé	AGRUME HARMONIE / GIE SYNERGIE Mutuelles	KALIVIA

Le **GIE SYNERGIE Mutuelles** est la structure créée fin 2015, à parité avec HARMONIE MUTUELLES, qui a pris le relais de l'Union SYNERGIE fondée à l'origine par la mutuelle MUTAERO.

Le but du GIE consiste à mutualiser des moyens techniques liées aux systèmes d'information en se dotant de volumes d'activité suffisants pour pouvoir négocier des conditions économiquement intéressantes auprès de fournisseurs de services tels les éditeurs CIM SA, ou encore SAGE.

Cette sous-traitance est formalisée dans la **politique de sous-traitance** qui prévoit notamment les modalités de sélection et d'engagement des sous-traitants, de suivi et de contrôle des prestations qui leur sont déléguées. En outre, le Conseil d'administration suit périodiquement les relations avec les principaux prestataires externes.

B.8 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle, et susceptible d'impacter le système de gouvernance, n'est à mentionner.

C – PROFIL DE RISQUE

Au 31.12.2017 la mutuelle a un profil de risque sur son activité non-vie (santé) qui peut être représenté par les risques règlementaires caractérisés par le **Capital de Solvabilité requis** (**SCR**) :

SCR au 31.12.2017	SCR en K€	POIDS dans SCR	EXPOSITION AUX 4 RISQUES REGLEMENTAIRES
SCR DEFAUT DE CONTREPARTIE	1 487	18%	8,5% des créances type 1 (9 600 M€) 15% des créances type 2 (5 200 M€)
SCR SOUSCRIPTION SANTE	4 705	54%	18% du montant des cotisations brutes de réassurance (25 700 K€)
SCR MARCHE	1 678	19%	10% du montant des placements en valeur de marché (16 600 K€)
TOTAL *Diversification* SCR DE BASE	7 873 *-1 884* 5 989		
SCR OPERATIONNEL	776	9%	3% du montant des cotisations brutes de réassurance (25 700 K€)
Absorption des impôts différés	*-170*		
SCR	**6 595**	100%	

L'on peut considérer qu'au au 31.12.2017 l'exposition aux risques règlementaires sur les 12 mois à venir s'élève à **6 595 K€**, et que cette exposition se décompose ainsi :

- l'exposition la plus forte (54% des risques) se situe le risque de souscription santé (4 705 K€) qui représente 18% des cotisations brutes
- l'exposition qui vient en second (19%) se situe sur le risque de marché (1 678 K€) qui représente 10% des placements
- ensuite vient (18% des risques) le risque de défaut de contrepartie (1 488 K€) qui représente 8,5% des créances de type 1 et 15% des créances de type 2
- puis (9% des risques) le risque opérationnel (776 K€) qui représente 3% des cotisations brutes

C.1 Risque de souscription

Le **risque de souscription santé** est potentiellement le risque règlementaire le plus important auquel la mutuelle est exposée (**4 705 K€** fin 2017 soit 54% du SCR).

Il correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie (*les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes*).

Ce risque de souscription et de provisionnement en santé peut notamment émaner des sources suivantes :

- des hypothèses de tarification et de provisionnement.
- de la structure tarifaire du produit : cotisation unique, par tranche d'âge ou par âge. Plus les tarifs sont segmentés, plus le risque d'anti sélection est limité.
- de la structure des garanties : les gammes modulaires, ou de grandes disparités entre les niveaux de garanties, entrainent un risque d'anti sélection.
- de la distribution des produits : les garanties proposées par un courtier présentent généralement une sinistralité plus élevée que celles distribuées en direct.

Siège social : Mutuelle MUTAERO 34 Bd Riquet 31000 TOULOUSE - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité et immatriculée à l'INSEE sous le numéro 776950610 - LEI : 969500WHCUJ3J9ZX6B07

- des modalités d'adhésion : le risque d'anti sélection est fortement corrélé aux modalités d'adhésion.
- des informations disponibles sur la population à couvrir dans le cadre de contrats collectifs (salariés d'une entreprise) pour la tarification et le provisionnement.

La mutuelle pilote son risque de souscription et de provisionnement au travers de plusieurs **indicateurs suivis régulièrement** et présentés à la Direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'évolution du portefeuille (*nombre d'adhérents ou montant de cotisations*).
- le rapport P/C (*Prestations / Cotisations*)
- les écarts entre les provisions estimées au 31 décembre de chaque exercice et leur dénouement (*les prestations effectivement payées dans l'exercice suivant*)

Afin de maitriser les risques évoqués plus haut, la mutuelle a défini une **politique de souscription** qui contribue au système de gestion des risques. A cet effet elle peut maitriser ces risques en utilisant les moyens suivants :

- le processus de tarification de nouveaux produits qui prévoit une étude approfondie de la sinistralité prévisionnelle du contrat
- le processus de renouvellement tarifaire qui vise à rééquilibrer les cotisations de l'exercice
- le processus de provisionnement qui prévoit notamment une revue par la fonction Actuarielle pour éviter les sous-estimations
- le recours si besoin à la réassurance qui vise à transférer une partie du risque d'un contrat collectif ou d'une population vers un réassureur

Par ailleurs la sensibilité de la mutuelle au risque de souscription est testée dans le processus ORSA par rapport à divers tests de résistance (voir ci-après).

C.2 Risque de marché

Le **risque de Marché** est le second risque règlementaire auquel est exposé la mutuelle (**1 678 K€** fin 2017 soit 19% du SCR).

Il correspond à l'impact sur les fonds propres de la mutuelle de mouvements défavorables sur les placements. Ce risque de Marché peut provenir essentiellement :

- d'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par la mutuelle (dépréciation des cours ou de la cotation de la créance ou du bien immobilier)
- d'une dégradation de notation des titres détenus par la mutuelle (dépréciation de la créance)
- d'une forte concentration et surexposition d'investissement sur un même émetteur (risque de concentration)
- d'une inadéquation entre les échéances des placements (encaissements) de l'actif et les exigibilités des dettes (décaissements) du passif du portefeuille (risque de liquidité)

La mutuelle pilote son risque de Marché au travers de **plusieurs indicateurs** suivis régulièrement et présentés à la direction et au Conseil d'administration. Les principaux indicateurs sont :

- l'allocation stratégique des investissements validée par le Conseil d'administration.
- le coût d'un euro de placement en termes d'exigence de solvabilité règlementaire (SCR)
- l'évolution des plus et moins-values latentes et du rendement par type de placement

Siège social : Mutuelle MUTAERO 34 Bd Riquet 31000 TOULOUSE - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité et immatriculée à l'INSEE sous le numéro 776950610 - LEI : 969500WHCUJ3J9ZX6B07

- l'évolution des notations financière des émetteurs des créances en portefeuille (banque, entreprise, état)
- la concentration du portefeuille sur un émetteur, un secteur, une zone géographique

Afin de maitriser les risques évoqués plus haut, la mutuelle a défini une **politique des placements** qui contribuent au système de gestion des risques. Aussi, la mutuelle s'appuie sur l'expertise d'une société de conseil indépendante qui lui fait des propositions de placement au regard de sa Charte.

Enfin, tous les placements de la mutuelle sont réalisés dans le respect du principe **« de la personne prudente »** précisée dans la directive Solvabilité2 :

- la mutuelle est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus
- les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents

C.3 Risque de crédit ou de défaut de contrepartie

Le risque de Crédit**,** ou de **Défaut de contrepartie**, est le 3ème risque règlementaire auquel la mutuelle est exposée (**1 487 K€** à fin 2017 soit 18% du SCR).

Il correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels la mutuelle présente une créance ou dispose d'une garantie. Ce risque de défaut peut provenir :

- du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents.
- du non-paiement des créances détenues auprès de tiers (entreprises, organismes mutualistes)
- du défaut d'un réassureur
- du défaut des banques au regard des liquidités détenues

La mutuelle pilote son risque de Crédit au travers de plusieurs **indicateurs** suivis régulièrement :

- la notation des banques
- la notation des éventuels réassureurs
- la concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs
- le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers

Concernant tout particulièrement celui des banques auprès de qui la mutuelle possède les plus importantes créances (dépôts rémunérés, trésorerie), la mutuelle veille à leur qualité et leur fiabilité lors de leur sélection et suit leur solidité financière. Ce risque présentant une faible probabilité au vu de la qualité des débiteurs, notées en principe « A » par les agences de notation, la mutuelle n'a pas procédé à des tests de sensibilité.

C.4 Risque de liquidité

Le **risque de liquidité** correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle (paiement de ses dettes). Dans le cadre de l'activité de la mutuelle, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de santé, la mutuelle suit tout particulièrement :

- l'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées
- les délais de règlement
- le niveau de sa trésorerie

- la liquidité des placements détenus en portefeuille

Le risque de liquidité est quasiment nul au 31.12.2017 et pour les 12 mois à venir face aux **engagements** de la mutuelle s'élevant à **8,765 M€.**

L'essentiel des engagements exigibles sous 12 mois sont constitués par les PPAP (2,611 M€), les diverses dettes (3,045 M€) et s'élèvent à **5,656 M€.** Ils sont couverts à 200% par des actifs liquides et sécurisés constitués par les **autres placements** pour **10 808 K€** (voir placements points A4 page 6).

C.5 Risque opérationnel

Le **risque opérationnel** est le 4ème risque règlementaire auquel la mutuelle est exposée (**776 K€** à fin 2017 soit 9% du SCR).

Il correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne, ce risque peut avoir les causes suivantes :

- les risques de non-conformité (sanctions financières liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ou bien encore la protection de la clientèle)
- les risques juridiques (frais juridiques engagés et amendes faisant suite à des litiges)
- les risques de fraude interne et externe (professionnels de santé)
- les risques d'exécution des opérations (défaillance humaine, de contrôle, d'organisation, ...)
- les risques de défaillance des systèmes d'information (indisponibilité ou latence des outils affectant la capacité de travail, ...)
- les risques liés à la qualité des prestations sous-traitées (qualité et délai de gestion, ...)
- les risques relevant de la sécurité des biens et des personnes (incendie, ...) affectant la disponibilité des collaborateurs et des locaux
- les risques de réputation (dégradation de l'image de la mutuelle suite à une mauvaise qualité de gestion ou un défaut de conseil lors de la commercialisation, à la qualité des produits …)
- les risques liés à l'évolution de l'environnement légal (nouvelle règlementation affectant directement ou indirectement la capacité à maintenir une activité)

Le risque opérationnel fait l'objet des travaux menés par le Contrôle interne. Il est suivi désormais au travers de la collecte des incidents et des pertes opérationnelles, centralisés au sein d'une **base incident**. Les incidents présentant un impact important au niveau financier, règlementaire ou de la réputation sont remontés si nécessaire en Conseil d'administration.

C.6 Autres risques importants

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

C.7 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

D – VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

Sur la base du bilan comptable arrêté au 31.12.2017 et des règles de valorisation règlementaires (ci-après) le **bilan prudentiel au 31.12.2017** s'établit comme suit (2ème colonne) :

ACTIF *en €*	PRUDENTIEL	COMPTABLE	ECART	VALORISATION en Solvabilité2
FRAIS D ACQUISTION DIFFERES	0	115 730	-115 730	valorisé à 0
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	0	0	0	néant
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	62 348	-62 348	valorisé à 0
IMMOBILIER POUR USAGE PROPRE	1 630 000	320 631	1 309 369	valeur d'expertise immobilière
BIENS IMMOBILIERS AUTRES	1 361 783	1 264 979	96 804	valeur d'expertise immobilière
ACTIONS DE SOCIETE	862 278	812 684	49 594	valeur de cotation ou valeur nette comptable
DETENTION ENTREPRISES LIEES	501 000	501 000	0	valeur nette comptable
OBLIGATIONS	1 656 565	1 550 000	106 565	valeur de cotation (coupon couru inclus)
OPCVM (SICAV, FCP)	1 052 360	1 003 099	49 260	valeur de cotation
DEPOTS ET EQUIVALENT EN TRESORERIE	7 442 334	7 442 334	0	valeur nette comptable
DEPOTS DE GARANTIE (Bail location)	0	0	0	valorisé à 0
PART DES REAS DANS LES PROV TECHNIQUES	75 896	48 232	27 664	évaluée en juste valeur
CREANCES SUR OPERATIONS ASSURANCE	4 807 130	4 807 130	0	valeur nette comptable
CREANCES D'OPERAT° NEES DE REAS.	177 089	177 089	0	évaluées en juste valeur (idem A)
AUTRES CREANCES (Impôts, Etat, ...)	533 271	533 271	0	valeur nette comptable
TRESORERIE	1 974 333	1 974 333	0	valeur nette comptable
CHARGES CONSTATEES AVANCE	72 003	220 726	-148 723	valeur nette comptable en AUTRES ACTIFS
INTERETS COURUS NON ECHUS	0	0	0	inclus dans la cotation du titre ou livret
TOTAL	**22 146 041**	**20 833 585**	**1 312 455**	

PASSIF DETTES *en €*	PRUDENTIEL	COMPTABLE	ECART	VALORISATION en Solvabilité2
PROVISIONS TECHNIQUES	6 122 853	5 413 901	708 952	
. dont PROVISIONS BEST ESTIMATE	*5 758 268*	*5 413 901*	*344 367*	évaluées en juste valeur (A)
. dont MARGE DE RISQUE	*364 584*	*0*	*364 584*	6% sur surplus SCR induit par (A)
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ...	326 138	326 138	0	valeur nette comptable
IMPOTS DIFFERES	170 920	0	170 920	Taux IS x plus-values nettes actifs et passif
DETTES ENVERS LES ETABLIS. DE CREDIT	36 812	36 812	0	valeur nette comptable
DEPOTS DES REASSUREURS	48 232	48 232	0	valeur nette comptable
DETTES NEES D'OPERAT° D'ASSURANCE	1 126 734	1 126 734	0	valeur nette comptable
AUTRES DETTES (personnel, Etat, divers) ...	1 882 171	1 882 171	0	valeur nette comptable
COMPTE DE REGULARISATION	0	1 460	-1 460	valeur nette comptable
TOTAL	**9 713 859**	**8 835 447**	**878 412**	

EXCEDENT ACTIF SUR DETTES PASSIF	**12 432 181**	**11 998 138**	**434 043**	

Au 31.12.2017 l'excédent d'actif sur les dettes du passif représente les **fonds propres économiques** (prudentiels) qui s'élèvent à **12 432 K€** sont valorisés d'un montant de +434 K€ au regard des fonds propres comptables qui s'élèvent à **11 998 K€.**

D.1 Actifs

La base générale de comptabilisation de l'**actif dans le bilan prudentiel** est conforme à la réglementation Solvabilité 2 et fondée sur l'approche suivante :

- pour les placements, valorisation sur la base de la valeur d'échange quand le titre est disponible sur un marché actif règlementé (actions, obligations, parts d'OPCVM …), si celle-ci n'est pas disponible :
    - valorisation à la valeur d'expert (*notamment pour l'immobilier*)
    - ou valorisation à la valeur issue d'un modèle (*notamment pour les provisions cédées*)
- pour les actifs incorporels, valorisation à zéro (*la mutuelle ne détient quasiment pas d'actifs incorporels*)
- pour les autres postes d'actif (créances, dépôts et comptes, actifs corporels) valorisation en reprenant la valeur nette comptable

La mutuelle n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

D.2 Provisions techniques

La mutuelle applique également les règles issues de l'article 75 de la directive *« les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ».*

Les principales **provisions techniques** calculées à la clôture annuelle des comptes sont :

1-Les provisions pour prestations à payer (PPAP)

La PPAP représentent la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de toutes les prestations survenues dans l'exercice comptable et les exercices antérieurs et non payées à la date de clôture des comptes.

La PPAP est calculée exercice par exercice et pour son montant brut c'est-à-dire sans tenir compte des éventuels recours contre tiers à exercer. La PPAP est ensuite complétée par une évaluation des charges de gestion (ou frais de liquidation) qui doit être suffisante pour permettre la liquidation de tous les dossiers concernés.

Les flux de décaissement de la PPAP ne sont pas actualisés sur la base du taux d'intérêt sans risque dans la mesure où cette PPAP s'écoule rapidement après la date de clôture des comptes.

2-La Provision pour Egalisation du Risque (PER)

La PER est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre les risques de dommages corporels afin de modérer la volatilité des risques sur les résultats techniques d'un contrat. Elle est affectée par ordre d'ancienneté aux déficits techniques du groupe.

Les modalités de calcul sont définies par les conventions, signées entre les contractants, qui régissent le fonctionnement des contrats coassurés (Safran, EADS, Alstom).

D.3 Autres passifs

Les **autres passifs** de la mutuelle ont été comptabilisés de la manière suivante :

- estimation à la valeur nette comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché.
- retraitement du bas de bilan liés à la valeur de marché (surcote notamment)

Par ailleurs, la mutuelle n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation (autre que les provisions techniques tel que mentionné ci-avant). Elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ces autres passifs.

D.4 Méthodes de valorisations alternatives

La mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la règlementation et présentées ci-dessus.

D.5 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.

E – GESTION DU CAPITAL

E.1 Fonds propres

Les **fonds propres comptables** sont composés par les éléments suivants au **31.12.2017** :

PASSIF COMPTABLE (en €)	31.12.2017 en K€
Fonds de dotation sans droit de reprises	26
Autres réserves	13 427
Réserve de solvabilité	46
Report à nouveau	- 467
Résultat de l'exercice	- 1 034
FONDS PROPRES COMPTABLES	**11 998**

Le passage des fonds propres comptables (Solvabilité 1) aux **fonds propres économiques** (Solvabilité 2) s'établit ainsi au 31.12.2017 :

PASSAGE FONDS COMPTABLES AUX FONDS PROPRES ECONOMIQUES S2	31.12.2017 en K€
Fonds propres comptables	**11 998**
Gains sur actifs (plus-values placements, créances sur réass.)	1 639
Actifs valorisés à 0 (actifs incorporel, FAR, ICNE)	-327
Surplus sur provisions techniques Best estimate	-344
Marge de risque sur provisions Best Estimate	-364
Impôts différés nets (sur plus-values)	-171
Autres passifs (décote obligations)	1
Fonds propres économiques S2	**12 432**

Au 31.12.2017 les **Fonds propres économiques** à **12 432 K€.** Ils sont classés **à 100% en TIER 1** (meilleure qualité) et sont éligibles dans leur intégralité pour couvrir le SCR et le MCR :

E.2 Capital de solvabilité requis (SCR) et Minimum de capital requis (MCR)

Le **SCR** (capital de solvabilité requis) représente le montant théorique des risques de pertes maximales auxquels la mutuelle est exposée dans le pire des scénarii de survenance de ces risques. Le SCR est calculé en fonction des valeurs comprises dans le compte de résultat et le bilan de la mutuelle à minima à chaque clôture des comptes.

Le **SCR** est d'un montant de **6 595 K€** au **31.12.2017**, contre 6 819 K€ en 2016, il se décompose ainsi en sous-modules de risque :

SCR PAR MODULES	31.12.2017 en K€	31.12.2016 en K€	*Variation en K€*	*Variation en %*
SCR DEFAUT DE CONTREPARTIE	**1 467**	**1 388**	***79***	*6%*
SCR SANTE	**4 705**	**4 902**	***- 197***	*-4%*
SCR MARCHE	**1 678**	**1 584**	***94***	*6%*
TOTAL	7 850			
Diversification	-1 861			
SCR DE BASE	5 989			
SCR OPERATIONNEL	**776**	**747**	***29***	*4%*
Absorption des impôts différés	-170	-	*- 170*	
SCR	**6 595**	**6 819**	***- 224***	*-3%*

Le **taux de couverture du SCR** par les fonds propres économiques au 31.12.2017 est de **189%** contre 217% fin 2016 :

COUVERTURE DU SCR	31.12.2017 en K€	31.12.2016 en K€	Variation
FONDS PROPRES S2 en couverture	12 432	14 794	-2 362
SCR	**6 595**	**6 819**	-224
Surplus de Fonds propres	5 837	7 975	-2 138
Ratio de couverture du SCR	**189%**	**217%**	-28 points

Le **MCR** (minimum de capital requis) représente les risques à minima auxquels est exposée la mutuelle. Il s'élève à **3 700 K€** et correspond au seuil règlementaire. Le **taux de la couverture du MCR** par les fonds propres économiques au 31.12.2017 est de **336 %** contre 374% fin 2016 :

COUVERTURE DU MCR	31.12.2017 en K€	31.12.2016 en K€	Variation
FONDS PROPRES S2 en couverture	12 432	13 849	-1 417
MCR	**3 700**	**3 700**	
Surplus de Fonds propres	8 732	10 149	-1 417
Ratio de couverture du MCR	**336%**	**374%**	-68 points

E.3 Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée

La mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

La mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du Capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement.

E.5 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

Aucun manquement en capital relatif au Capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

E.6 Autres informations

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

ANNEXES

Sont joint en annexes certains QRT (Q*uantitative Template Report*) c'est-à-dire certains états règlementaires transmis à l'ACPR annuellement et qui contiennent des données comptables et prudentielles sur la situation de la mutuelle :

Codes	Etats règlementaires
S.02.01.02	Bilan Prudentiel
S.05.01.02	Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
S.05.02.01	Primes, sinistres et dépenses par pays
S.17.01.02	Provisions techniques pour les garanties Non Vie ou Santé Non SLT
S.19.01.21	Triangles de développement pour l'assurance Non-Vie
S.23.01.01	Fonds propres
S.25.01.21	SCR avec formule standard
S.28.02.01	MCR Activité mixte Vie et Non Vie

Annex 1
S.02.01.01
Bilan
31/12/2017 - Scénario sans VAMA - sept-13 - Mutaero - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

		Solvency II value	Statutory accounts value
Actifs		**C0010**	**C0020**
Goodwill	**R0010**		0,0
Frais d'acquisition différés	**R0020**		115 729,9
Immobilisations incorporelles	**R0030**	0,0	62 347,9
Actifs d'impôts différés	**R0040**	0,0	0,0
Excédent du régime de retraite	**R0050**	0,0	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	**R0060**	1 630 000,0	320 631,4
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte	**R0070**	12 875 983,9	12 570 840,6
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	**R0080**	1 361 782,8	1 264 979,1
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	**R0090**	501 000,0	501 000,0
Actions	**R0100**	861 942,7	812 348,8
Actions – cotées	**R0110**	349 251,4	303 209,0
Actions – non cotées	**R0120**	512 691,3	509 139,8
Obligations	**R0130**	1 656 565,3	1 547 080,7
Obligations d'État	**R0140**	471 592,9	450 000,0
Obligations d'entreprise	**R0150**	1 184 972,4	1 097 080,7
Titres structurés	**R0160**	0,0	0,0
Titres garantis	**R0170**	0,0	0,0
Organismes de placement collectif	**R0180**	1 052 359,5	1 003 098,4
Produits dérivés	**R0190**	0,0	0,0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	**R0200**	7 442 333,6	7 442 333,6
Autres investissements	**R0210**	0,0	0,0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	**R0220**	0,0	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	**R0230**	0,0	0,0
Avances sur police	**R0240**	0,0	0,0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	**R0250**	0,0	0,0
Autres prêts et prêts hypothécaires	**R0260**	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	**R0270**	75 896,4	48 231,6
Non-vie et santé similaire à la non-vie	**R0280**	75 896,4	48 231,6
Non-vie hors santé	**R0290**	0,0	0,0
Santé similaire à la non-vie	**R0300**	75 896,4	48 231,6
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	**R0310**	0,0	0,0
Santé similaire à la vie	**R0320**	0,0	0,0
Vie hors santé, UC et indexés	**R0330**	0,0	0,0
Vie UC et indexés	**R0340**	0,0	0,0
Dépôts auprès des cédantes	**R0350**	0,0	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	**R0360**	4 807 129,9	4 807 129,9
Créances nées d'opérations de réassurance	**R0370**	177 089,0	177 089,0
Autres créances (hors assurance)	**R0380**	533 270,6	533 270,6
Actions propres auto-détenues (directement)	**R0390**	0,0	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	**R0400**	0,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**R0410**	1 974 333,1	1 974 333,1
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	**R0420**	72 003,0	220 726,1
Total Actifs	**R0500**	22 145 705,9	20 830 330,1

Passifs		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Provisions techniques non-vie	R0510	6 122 852,5	5 413 900,7
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,0	
Meilleure estimation	R0540	0,0	
Marge de risque	R0550	0,0	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	6 122 852,5	5 413 900,7
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,0	
Meilleure estimation	R0580	5 758 268,3	
Marge de risque	R0590	364 584,2	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0,0	0,0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,0	
Meilleure estimation	R0630	0,0	
Marge de risque	R0640	0,0	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,0	
Meilleure estimation	R0670	0,0	
Marge de risque	R0680	0,0	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,0	
Meilleure estimation	R0710	0,0	
Marge de risque	R0720	0,0	
Autres provisions techniques	R0730		0,0
Passifs éventuels	R0740	326 138,0	0,0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,0	326 138,0
Provisions pour retraite	R0760	0,0	0,0
Dépôts des réassureurs	R0770	48 231,6	48 231,6
Passifs d'impôts différés	R0780	170 920,1	0,0
Produits dérivés	R0790	0,0	0,0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	36 811,8	36 811,8
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,0	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 126 734,0	1 126 734,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0,0	0,0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	1 882 170,9	1 882 170,9
Passifs subordonnés	R0850	0,0	0,0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,0	0,0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,0	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0,0	1 459,9
Total passifs	R0900	9 713 859,0	8 835 446,9
Excédent d'actif sur passif	R1000	12 431 846,9	11 994 883,2

Annex 1
S.05.01.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

31/12/2017 - Scénario sans VAMA - sept-13 - Mutaero - Mutaero - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)												Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	Total
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises																		
Brut Assurance directe	R0110	25 894 669,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					25 894 669,5
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0140	53 982,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	53 982,9
Net	R0200	25 840 686,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25 840 686,6
Primes acquises																		
Brut Assurance directe	R0210	25 879 345,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					25 879 345,6
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0240	53 982,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	53 982,9
Net	R0300	25 825 362,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	25 825 362,7
Charge des sinistres																		
Brut Assurance directe	R0310	21 803 595,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					21 803 595,6
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0400	21 803 595,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	21 803 595,6
Variation des autres provisions techniques																		
Brut Assurance directe	R0410	437 747,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					437 747,6
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0500	437 747,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	437 747,6
Dépenses engagées	R0550	5 465 584,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 465 584,4
Charges administratives																		
Brut Assurance directe	R0610	805 227,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					805 227,7
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0640	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0700	805 227,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	805 227,7
Frais de gestion des investissements																		
Brut Assurance directe	R0710	22 032,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					22 032,7
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0740	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0800	22 032,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22 032,7
Frais de gestion des sinistres																		
Brut Assurance directe	R0810	1 746 481,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					1 746 481,4
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0820	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0840	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R0800	1 746 481,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 746 481,4
Frais d'acquisition																		
Brut Assurance directe	R0910	908 254,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					908 254,9
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0920	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R0940	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R01000	908 254,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	908 254,9
Frais généraux																		
Brut Assurance directe	R1010	1 983 587,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					1 983 587,8
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R1020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des réassureurs	R1040	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1000	1 983 587,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 983 587,8
Autres dépenses	R1200																	0,0
Total des dépenses	R1300																	5 465 584,4

S.17.01.01

Non-Life technical provisions

		Direct business and accepted proportional reinsurance						Direct business and accepted proportional reinsurance						Accepted non-proportional reinsurance				
		Frais médicaux	Protection du revenu	Indemnisation des travailleurs	Responsabilité civile automobile	Autres assurances des véhicules à moteur	Maritime, aérien et transport	Incendie et autres dommages aux biens	Responsabilité civile générale	Crédit et cautionnement	Protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	Total engagements Non-vie
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Assurance directe	R0020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Réassurance proportionnelle acceptée	R0030	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Réassurance non proportionnelle acceptée	R0040													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0050	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
Provisions pour primes																		
Brut - Total	R0060	3 565 210,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3 565 210,3
Brut - Assurance directe	R0070	3 565 210,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					3 565 210,3
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0080	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0090													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	3 565 210,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3 565 210,3
Provisions pour sinistres																		
Brut - Total	R0160	2 193 058,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 193 058,0
Brut - Assurance directe	R0170	2 193 058,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					2 193 058,0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0190													0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0200	75 896,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	75 896,4
Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finite) avant ajustement pour pertes probables	R0210	75 896,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	75 896,4
Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Montants recouvrables au titre de la réassurance finite avant ajustement pour pertes probables	R0230	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0240	75 896,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	75 896,4
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 117 161,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 117 161,6
Total meilleure estimation - Brut	R0260	5 758 268,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 758 268,3
Total meilleure estimation - Net	R0270	5 682 371,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 682 371,9
Marge de risque	R0280	364 584,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	364 584,2
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques																		
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation	R0300	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Marge de risque	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques																		
Provisions techniques - total	R0320	6 122 852,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 122 852,5
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la	R0330	75 896,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	75 896,4
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	6 046 956,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 046 956,1
Ligne d'activité: segmentation plus poussée (par groupe de risques homogènes)																		
Provisions pour primes – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0350	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Provisions pour sinistres – Nombre total de groupes de risques homogènes	R0360	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour primes (brutes)																		
Sorties de trésorerie																		
Future benefits and claims	R0370	22 980 347,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	22 980 347,1
Prestations et sinistres futurs	R0380	5 012 788,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 012 788,0
Entrées de trésorerie																		
Primes futures	R0390	24 427 924,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	24 427 924,8
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Flux de trésorerie de la meilleure estimation provisions pour sinistres (brutes)																		
Sorties de trésorerie																		
Prestations et sinistres futurs	R0410	2 080 514,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2 080 514,6
Dépenses futures et autres sorties de trésorerie	R0420	112 543,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	112 543,4
Entrées de trésorerie																		
Primes futures	R0430	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres entrées de trésorerie (y compris montants recouvrables au titre des récupérations et subrogations)	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations	R0450	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0460	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt	R0470	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité	R0480	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires	R0490	6 046 956,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6 046 956,1

Annex 1
S.19.01.01
Sinistres en Non-Vie

31/12/2017 - Scénario sans VAMA - sept-13 - Mutaero - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

Ligne d'activité	Z0010	Frais médicaux
Monnaie	Z0030	EUR

Année d'accident / année de souscri	Z0020	Année de survenance
Conversions monétaires	Z0040	- Monnaie de déclaration

Sinistres payés bruts (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170	C0180
Précédentes	R0100																0,0	R0100	0,0	0,0
N-14	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		R0110	0,0	0,0
N-13	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			R0120	0,0	0,0
N-12	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				R0130	0,0	0,0
N-11	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					R0140	0,0	0,0
N-10	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						R0150	0,0	0,0
N-9	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							R0160	0,0	0,0
N-8	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								R0170	0,0	0,0
N-7	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									R0180	0,0	0,0
N-6	R0190	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										R0190	0,0	0,0
N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											R0200	0,0	0,0
N-4	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0												R0210	0,0	0,0
N-3	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0													R0220	0,0	0,0
N-2	R0230	10 871 318,7	1 162 924,4	29 692,7														R0230	29 692,7	12 063 935,9
N-1	R0240	11 918 541,3	1 354 895,8															R0240	1 354 895,8	13 273 437,1
N	R0250	11 889 771,2																R0250	11 889 771,2	11 889 771,2
																		Total R0260	13 274 359,7	37 227 144,1

Recouvrements de réassurance reçus (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +		Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C0600	C0610	C0620	C0630	C0640	C0650	C0660	C0670	C0680	C0690	C0700	C0710	C0720	C0730	C0740	C0750		C0760	C0770
Précédentes	R0300																0,0	R0300	0,0	0,0
N-14	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		R0310	0,0	0,0
N-13	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			R0320	0,0	0,0
N-12	R0330	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				R0330	0,0	0,0
N-11	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					R0340	0,0	0,0
N-10	R0350	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						R0350	0,0	0,0
N-9	R0360	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							R0360	0,0	0,0
N-8	R0370	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								R0370	0,0	0,0
N-7	R0380	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									R0380	0,0	0,0
N-6	R0390	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										R0390	0,0	0,0
N-5	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											R0400	0,0	0,0
N-4	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0												R0410	0,0	0,0
N-3	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0													R0420	0,0	0,0
N-2	R0430	0,0	0,0	0,0														R0430	0,0	0,0
N-1	R0440	0,0	0,0															R0440	0,0	0,0
N	R0450	0,0																R0450	0,0	0,0
																		Total R0460	0,0	0,0

Sinistres payés nets (non cumulés)
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
		C1200	C1210	C1220	C1230	C1240	C1250	C1260	C1270	C1280	C1290	C1300	C1310	C1320	C1330	C1340	C1350	C1360	C1370
Précédentes	R0500																0,0	0,0	0,0
N-14	R0510	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0	0,0
N-13	R0520	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0
N-12	R0530	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				0,0	0,0
N-11	R0540	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0	0,0
N-10	R0550	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0	0,0
N-9	R0560	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							0,0	0,0
N-8	R0570	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								0,0	0,0
N-7	R0580	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									0,0	0,0
N-6	R0590	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										0,0	0,0
N-5	R0600	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											0,0	0,0
N-4	R0610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0												0,0	0,0
N-3	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0													0,0	0,0
N-2	R0630	10 871 318,7	1 162 924,4	29 692,7														29 692,7	12 063 935,9
N-1	R0640	11 918 541,3	1 354 895,8															1 354 895,8	13 273 437,1
N	R0650	11 889 771,2																11 889 771,2	11 889 771,2
	Total	R0660																13 274 359,7	37 227 144,1

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Fin d'année (données actualisées)
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350	C0360
Précédentes	R0100																0,0	0,0
N-14	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
N-13	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0
N-12	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				0,0
N-11	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
N-10	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
N-9	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							0,0
N-8	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								0,0
N-7	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									0,0
N-6	R0190	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										0,0
N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											0,0
N-4	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0												0,0
N-3	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0													0,0
N-2	R0230	0,0	0,0	32 103,7														0,0
N-1	R0240	0,0	1 464 913,3															35 736,2
N	R0250	12 855 220,6																1 462 810,2
	Total	R0260																1 498 546,5

Meilleure estimation provisions pour sinistres non actualisées – Montants recouvrables au titre de la réassurance
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +	Fin d'année (données actualisées)
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950	C0960
Précédentes	R0300																0,0	0,0
N-14	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
N-13	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0
N-12	R0330	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				0,0
N-11	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					0,0
N-10	R0350	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
N-9	R0360	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							0,0
N-8	R0370	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								0,0
N-7	R0380	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									0,0
N-6	R0390	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										0,0
N-5	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											0,0
N-4	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0												0,0
N-3	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0													0,0
N-2	R0430	0,0	0,0	0,0														0,0
N-1	R0440	0,0	0,0															659,7
N	R0450	0,0																27 005,0
	Total	R0460																27 664,8

Meilleure estimation provisions pour sinistres non actualisées – Montants recouvrables au titre de la réassurance
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +		Fin d'année (données actualisées)
		C0800	C0810	C0820	C0830	C0840	C0850	C0860	C0870	C0880	C0890	C0900	C0910	C0920	C0930	C0940	C0950		C0960
Précédentes	R0300																0,0	R0300	0,0
N-14	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		R0310	0,0
N-13	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			R0320	0,0
N-12	R0330	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				R0330	0,0
N-11	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					R0340	0,0
N-10	R0350	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						R0350	0,0
N-9	R0360	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							R0360	0,0
N-8	R0370	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								R0370	0,0
N-7	R0380	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									R0380	0,0
N-6	R0390	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										R0390	0,0
N-5	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											R0400	0,0
N-4	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0												R0410	0,0
N-3	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0													R0420	0,0
N-2	R0430	0,0	0,0	0,0														R0430	0,0
N-1	R0440	0,0	0,0															R0440	659,7
N	R0450	0,0																R0450	27 005,0
																		Total R0460	27 664,8

Meilleure estimation provisions pour sinistres nettes non actualisées
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +		Fin d'année (données actualisées)
		C1400	C1410	C1420	C1430	C1440	C1450	C1460	C1470	C1480	C1490	C1500	C1510	C1520	C1530	C1540	C1550		C1560
Précédentes	R0500																0,0	R0500	0,0
N-14	R0510	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		R0510	0,0
N-13	R0520	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			R0520	0,0
N-12	R0530	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				R0530	0,0
N-11	R0540	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					R0540	0,0
N-10	R0550	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						R0550	0,0
N-9	R0560	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							R0560	0,0
N-8	R0570	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								R0570	0,0
N-7	R0580	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									R0580	0,0
N-6	R0590	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										R0590	0,0
N-5	R0600	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											R0600	0,0
N-4	R0610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0												R0610	0,0
N-3	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0													R0620	0,0
N-2	R0630	0,0	0,0	32 103,7														R0630	0,0
N-1	R0640	0,0	1 464 913,3															R0640	35 076,5
N	R0650	12 855 220,6																R0650	1 435 805,2
																		Total R0660	1 470 881,7

Sinistres déclarés mais non réglés bruts (RBNS)
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +		Fin d'année (données actualisées)
		C0400	C0410	C0420	C0430	C0440	C0450	C0460	C0470	C0480	C0490	C0500	C0510	C0520	C0530	C0540	C0550		C0560
Précédentes	R0100																0,0	R0100	0,0
N-14	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		R0110	0,0
N-13	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			R0120	0,0
N-12	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				R0130	0,0
N-11	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					R0140	0,0
N-10	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						R0150	0,0
N-9	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							R0160	0,0
N-8	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								R0170	0,0
N-7	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									R0180	0,0
N-6	R0190	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										R0190	0,0
N-5	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											R0200	0,0
N-4	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0												R0210	0,0
N-3	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0													R0220	0,0
N-2	R0230	0,0	0,0	0,0														R0230	0,0
N-1	R0240	0,0	0,0															R0240	0,0
N	R0250	0,0																R0250	0,0
																		Total R0260	0,0

Réassurance sinistres RBNS
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +		Fin d'année (données actualisées)
		C1000	C1010	C1020	C1030	C1040	C1050	C1060	C1070	C1080	C1090	C1100	C1110	C1120	C1130	C1140	C1150		C1160
Précédentes	R0300																0,0	R0300	0,0
N-14	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		R0310	0,0
N-13	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			R0320	0,0
N-12	R0330	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				R0330	0,0
N-11	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					R0340	0,0
N-10	R0350	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						R0350	0,0
N-9	R0360	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							R0360	0,0
N-8	R0370	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								R0370	0,0
N-7	R0380	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									R0380	0,0
N-6	R0390	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										R0390	0,0
N-5	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											R0400	0,0
N-4	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0												R0410	0,0
N-3	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0													R0420	0,0
N-2	R0430	0,0	0,0	0,0														R0430	0,0
N-1	R0440	0,0	0,0															R0440	0,0
N	R0450	0,0																R0450	0,0
																		Total R0460	0,0

Sinistres RBNS nets
(valeur absolue)

Année		Année de développement 0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +		Fin d'année (données actualisées)
		C1600	C1610	C1620	C1630	C1640	C1650	C1660	C1670	C1680	C1690	C1700	C1710	C1720	C1730	C1740	C1750		C1760
Précédentes	R0500																0,0	R0500	0,0
N-14	R0510	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		R0510	0,0
N-13	R0520	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			R0520	0,0
N-12	R0530	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0				R0530	0,0
N-11	R0540	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					R0540	0,0
N-10	R0550	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						R0550	0,0
N-9	R0560	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							R0560	0,0
N-8	R0570	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0								R0570	0,0
N-7	R0580	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0									R0580	0,0
N-6	R0590	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0										R0590	0,0
N-5	R0600	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											R0600	0,0
N-4	R0610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0												R0610	0,0
N-3	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0													R0620	0,0
N-2	R0630	0,0	0,0	0,0														R0630	0,0
N-1	R0640	0,0	0,0															R0640	0,0
N	R0650	0,0																R0650	0,0
																		Total R0660	0,0

Taux d'inflation (uniquement en cas d'utilisation de méthodes prenant en compte l'inflation pour ajuster les données)

		N-14	N-13	N-12	N-11	N-10	N-9	N-8	N-7	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N
		C1800	C1810	C1820	C1830	C1840	C1850	C1860	C1870	C1880	C1890	C1900	C1910	C1920	C1930	C1940
Taux d'inflation historique – Total	R0700	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'inflation historique: inflation extérieure	R0710	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'inflation historique: inflation endogène	R0720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
		C2000	C2010	C2020	C2030	C2040	C2050	C2060	C2070	C2080	C2090	C2100	C2110	C2120	C2130	C2140
		N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11	N+12	N+13	N+14	N+15
Taux d'inflation attendu – Total	R0730	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'inflation attendu: inflation extérieure	R0740	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux d'inflation attendu: inflation endogène	R0750	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
		C2200														
Description du taux d'inflation utilisé	R0760	0,0														

Annex 1
S.23.01.01
Own funds
31/12/2017 - Scénario sans VAMA - sept-13 - Mutaero - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

		Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0,0	0,0		0,0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0,0	0,0		0,0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	26 302,1	26 302,1		0,0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0,0		0,0	0,0	0,0
Fonds excédentaires	R0070	0,0	0,0			
Actions de préférence	R0090	0,0		0,0	0,0	0,0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0,0		0,0	0,0	0,0
Réserve de réconciliation	R0130	12 405 544,8	12 405 544,8			
Passifs subordonnés	R0140	0,0		0,0	0,0	0,0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0,0				0,0
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0,0				
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total fonds propres de base après déductions	R0290	12 431 846,9	12 431 846,9	0,0	0,0	0,0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0,0			0,0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0,0			0,0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0,0			0,0	0,0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0,0			0,0	0,0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0,0			0,0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0,0			0,0	0,0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0,0			0,0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370	0,0			0,0	0,0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0,0			0,0	0,0

		Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0,0			0,0	0,0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	12 431 846,9	12 431 846,9	0,0	0,0	0,0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	12 431 846,9	12 431 846,9	0,0	0,0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	12 431 846,9	12 431 846,9	0,0	0,0	0,0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	12 431 846,9	12 431 846,9	0,0	0,0	
SCR	R0580	6 594 861,8				
MCR	R0600	3 700 000,0				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	188,51%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	336,00%				

		Total
		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	12 431 846,9
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0,0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0,0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	26 302,1
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0,0
Réserve de réconciliation	R0760	12 405 544,8
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0,0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0,0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0,0

Annex 1
S.25.01.01
Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

31/12/2017 - Scénario sans VAMA - sept-13 - Mutaero - Global - Solo - in EUR - Calculé en utilisant la Formule Standard - Individuel - Annuel

Article 112	**Z0010**	N

		Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
		C0030	**C0040**	**C0050**
Risque de marché	**R0010**	1 678 077,4	1 678 077,4	0,0
Risque de défaut de la contrepartie	**R0020**	1 487 967,4	1 487 967,4	0,0
Risque de souscription en vie	**R0030**	0,0	0,0	0,0
Risque de souscription en santé	**R0040**	4 705 848,9	4 705 848,9	0,0
Risque de souscription en non-vie	**R0050**	0,0	0,0	0,0
Diversification	**R0060**	-1 882 492,2	-1 882 492,2	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	**R0070**	0,0	0,0	
Capital de solvabilité requis de base	**R0100**	5 989 401,6	5 989 401,6	

Calcul du capital de solvabilité requis		**C0100**
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	**R0120**	0,0
Risque opérationnel	**R0130**	776 380,4
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	**R0140**	0,0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	**R0150**	-170 920,1
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	**R0160**	0,0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	**R0200**	6 594 861,8
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	**R0210**	0,0
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	**R0220**	6 594 861,8
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	**R0400**	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	**R0410**	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	**R0420**	0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	**R0430**	0,0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	**R0440**	0,0
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	**R0450**	4
Prestations discrétionnaires futures nettes	**R0460**	0,0

Annex 1
S.28.02.01
Minimum capital Requirement – Both life and non-life insurance activity

		Non-life activities	Life activities
		MCRNL Result	MCRNL Result
		C0010	C0020
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	1 481 583,7	0,0

		Non-life activities		Life activities	
		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
		C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	5 682 371,9	25 840 686,6	0,0	0,0
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,0	0,0	0,0	0,0
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,0	0,0	0,0	0,0
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,0	0,0	0,0	0,0
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,0	0,0	0,0	0,0
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,0	0,0	0,0	0,0
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,0	0,0	0,0	0,0
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,0	0,0	0,0	0,0
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,0	0,0	0,0	0,0
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,0	0,0	0,0	0,0
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,0	0,0	0,0	0,0
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,0	0,0	0,0	0,0
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,0	0,0	0,0	0,0

		Non-life activities	Life activities
		MCRL Result	MCRL Result
		C0070	C0080
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	0,0	0,0

		Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
		C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,0		0,0	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,0		0,0	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,0		0,0	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,0		0,0	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,0		0,0

Overall MCR calculation

		C0130
Linear MCR	R0300	1 481 583,7
SCR	R0310	6 594 861,8
MCR cap	R0320	2 967 687,8
MCR floor	R0330	1 648 715,4
Combined MCR	R0340	1 648 715,4
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000,0
		C0130
Minimum Capital Requirement	R0400	3 700 000,0

Notional non-life and life MCR calculation		Non-life activities	Life activities
		C0140	C0150
Notional linear MCR	R0500	1 481 583,7	0,0
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	6 594 861,8	0,0
Notional MCR cap	R0520	2 967 687,8	0,0
Notional MCR floor	R0530	1 648 715,4	0,0
Notional Combined MCR	R0540	1 648 715,4	0,0
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 500 000,0	3 700 000,0
Notional MCR	R0560	2 500 000,0	3 700 000,0